

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

AMI n°: 074 /MCOT/SE/PRMP/SP-PRMP du 27/11 2025

Projets : mise en place des infrastructures touristiques / amélioration du réseau de voirie.

Objet : Sélection de cabinet pour les études architecturale, technique, environnementale et sociale des travaux d'aménagement des sites touristiques et culturels et des cimetières de SOME et de PK14.

Référence SIGMAP : PI_DST_102102

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics (PPMP version 6) de la Mairie de Cotonou, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 18 novembre 2025.
2. La Mairie de Cotonou dispose des fonds propres dans le cadre de l'exécution de son budget, afin de financer le projet de la mise en place des infrastructures touristiques et celui de l'amélioration du réseau de voirie, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la **sélection de cabinet pour les études architecturale, technique, environnementale et sociale des travaux d'aménagement des sites touristiques et culturels et des cimetières de SOME et de PK14.**
3. Les prestations comprennent les services d'un cabinet d'architecture ou un groupement de cabinets d'architecture ou un groupement de cabinet d'architecture /bureau d'étude pour la réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Détaillé (APD) des deux projets précités. **De façon spécifique, il s'agira de :**
 - réaliser les études topographiques nécessaires des différents sites ;
 - rédiger un rapport séparé d'études géotechniques ;
 - réaliser les esquisses du projet à partir du programme architectural retenu par l'Autorité Contractante ;
 - réaliser les études d'Avant-Projet Sommaire (APS) à partir de l'esquisse et les faire valider auprès de l'Autorité contractante ;
 - réaliser les études d'impact environnemental et social pour les différents sites ;
 - réaliser les études d'Avant-Projet Détaillé (APD) validées assorties, de projet de dossier d'appel à concurrence ;
 - élaborer le dossier de Permis de Construire ;
 - assister l'autorité contractante durant tout le processus de sélection des entreprises.

NB : En cas de groupement de cabinets, chaque cabinet doit être spécialisé dans le domaine concerné.



Le présent marché est réparti en deux (02) lots :

- **Lot 1:** sélection d'un cabinet chargé des études architecturale, technique, environnementale et sociale des travaux d'aménagement des sites touristiques et culturels dans la ville de Cotonou ;
- **Lot 2:** sélection d'un cabinet chargé des études architecturale, technique, environnementale et sociale des travaux d'aménagement des cimetières de SOME et de PK 14.

L'attribution sera faite par lot. Un candidat peut soumissionner pour les deux (02) lots et peut être attributaire des deux (02) lots, dès lors qu'il remplit les conditions de qualifications pour chaque lot et présente un personnel distinct pour chaque lot.

4. Le délai de réalisation de la mission est de **trois (03) mois à compter de la date de l'ordre de commencer.**
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas **quinze (15) pages** environs. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés pour chaque lot seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste de cinq (05) à huit (08) de candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter la mission sera établie pour chaque lot par l'autorité contractante.
8. Les candidats présélectionnés pour chaque lot seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné pour chaque lot selon la **méthode de sélection fondée sur la qualité et le Coût (SFQC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés pour un ou chaque lot, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères contenus dans les tableaux ci-dessous annexés.

BON A LANCER

Lot 1 : sélection d'un cabinet chargé des études architecturale, technique, environnementale et sociale des travaux d'aménagement des sites touristiques et culturels dans la ville de Cotonou

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme	10 points	<p>- Être un cabinet/bureau d'étude ou un cabinet d'architecte agréé auprès du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable : 05 pts</p> <p>- Être spécialisé dans les études architecturales ou études techniques/ environnementales/sociale/ maîtrise d'œuvre : 05 pts</p> <p>Pour les anciens cabinets/firmes Fournir cinq (05) preuves d'expériences (attestation de bonne fin d'exécution délivrées par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants: administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales ou administrations privées de même envergure) justifiant que le cabinet/firme a réalisé des missions d'études architecturales de BTP. 5 pts par attestation pertinente et recevable.</p>	<p>Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts</p> <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p>
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2020-2021-2022-2023- 2024)	25 points	<p>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Le cabinet/firme doit fournir les expériences générales (d'au moins 5 ans dans la conduite d'études architecturales de BTP) du personnel d'encadrement qui est désigné Chef de mission : qui est un (01) architecte inscrit à l'ordre des architectes du Bénin : 10 pts ;</p> <p>< 5 ans = 00 pt ; [5 - 10 ans] = 10 pts ; > 10 ans = 15 points</p> <p>Pour les anciens cabinets/firmes Avoir réalisé au moins deux (02) missions dans le domaine des études architecturales, techniques, environnementales, sociales ou maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement, de construction, de reconstruction, de réfection des infrastructures touristiques et/ou culturels.</p> <p>25 points par mission pertinente et recevable.</p>	<p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement</p> <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p>
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des trois	50 points		

BON A LANCER



<p>(03) dernières années (2022-2023-2024)</p>	<p>Pour les cabinets/firmes naissants Fournir la preuve que le personnel d'encadrement affecté à la mission a conduit/participé avec satisfaction au moins deux (02) missions dans le domaine des études architecturales, techniques, environnementales, sociales ou maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement, de construction, de reconstruction, de réfection des infrastructures touristiques et/ou culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Chef de mission (architecte inscrit à l'ordre des architectes du Bénin): 20 points ; - deux (02) missions dans le domaine spécifié : (15 points par mission). 	<p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement</p>
<p>5. organisation technique et managériale du cabinet/ firme</p>	<p>Note de présentation du Cabinet : 3 points Organigramme : 2 points</p>	<p>Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme</p>
<p>6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chef de mission - Architecte inscrit dans l'ordre des architectes du Bénin : 4 pts ; ✓ Ingénieur en Génie civil - Expert/consultant Ingénieur en Génie Civil (BAC+ 5) : 1 pt ; ✓ Environnementaliste - Expert/consultant environnement hygiène et sécurité ou équivalent : BAC+5 : 1pt ; ✓ Ingénieur en électricité - Expert/consultant Ingénieur en Génie Electrique (BAC+ 5) : 1pt ; ✓ Ingénieur en eau et assainissement - Expert/consultant Ingénieur en Eau et Assainissement (BAC+ 5) : 1 pt ; ✓ Technicien supérieur en Génie civil - Expert/consultant en Génie Civil (BAC+ 3) : 1 pt ; ✓ Géomètre Topographe - Expert/consultant Géomètre topographe (BAC+ 5) : 1 pt. 	<p>Liste du personnel et copie simple des diplômes</p> <p style="text-align: center;">BON A LANCER</p>
<p>TOTAL</p>	<p>100 pts</p>	

NB : La note minimale requise pour être présélectionné est **70 points** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05). En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

Lot 2 : sélection d'un cabinet chargé des études architecturale, technique, environnementale et sociale des travaux d'aménagement des cimetières de SOME et de PK 14.

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme	10 points	- Être un cabinet/bureau d'étude ou un cabinet d'architecte agréé auprès du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable : 05 pts - Être spécialisé dans les études architecturales ou études techniques/ environnementales/sociale/ maîtrise d'œuvre : 05 pts	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2020-2021-2022-2023-2024)	25 points	<p>Pour les anciens cabinets/firmes Fournir cinq (05) preuves d'expériences (attestation de bonne fin d'exécution délivrées par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales ou administrations privées de même envergure) justifiant que le cabinet/firme a réalisé des missions d'études architecturales de BTP.</p> <p>5 pts par attestation pertinente et recevable</p> <p>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Le cabinet/firme doit fournir les expériences générales (d'au moins 5 ans dans la conduite des études architecturales de BTP) du personnel d'encadrement qui est désigné Chef de mission : qui est un (01) architecte inscrit à l'ordre des architectes du Bénin : 10 pts ;</p> <p>< 5 ans = 00 pt ; [5 - 10 ans] = 10 pts ; > 10 ans = 15 points</p>	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des trois (03) dernières années (2022-	50 points	<p>Pour les anciens cabinets/firmes Avoir réalisé au moins deux (02) missions dans le domaine des études architecturales, techniques, environnementales, sociales ou maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement, de construction, de reconstruction et de réfection des infrastructures de voiries ou socio culturels.</p> <p>25 points par mission pertinente et recevable</p> <p>Pour les cabinets/firmes naissants Fournir la preuve que le personnel d'encadrement affecté à la mission a</p>	Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

NON A LANCER



2023-2024)	<p>conduit/ participé avec satisfaction au moins deux (02) missions dans le domaine des études architecturales, techniques, environnementales, sociales ou maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement, de construction, de reconstruction et de réfection des infrastructures de voiries ou socio-culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Chef de mission (architecte inscrit à l'ordre des architectes du Bénin) : 20 points ; - deux (02) missions dans le domaine spécifié : (15 points par mission). 	personnel d'encadrement
5. organisation technique et managériale du cabinet/ firme	<p>Note de présentation du Cabinet : 3 points</p> <p>Organigramme : 2 points</p>	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chef de mission - Architecte inscrit dans l'ordre des architectes du Bénin : 4 pts ; ✓ Ingénieur en Génie civil - Expert/consultant Ingénieur en Génie Civil (BAC+ 5) : 1 pt ; ✓ Environnementaliste - Expert/consultant environnement hygiène et sécurité ou équivalent : BAC+ 5 : 1pt ; ✓ Ingénieur en électricité - Expert/consultant Ingénieur en Génie Electrique (BAC+ 5) : 1pt ; ✓ Ingénieur en eau et assainissement - Expert/consultant Ingénieur en Eau et Assainissement (BAC+ 5) : 1 pt ; ✓ Technicien supérieur en Génie civil - Expert/consultant en Génie Civil (BAC+ 3) : 1 pt ; ✓ Géomètre Topographe - Expert/consultant Géomètre topographe (BAC+ 5) : 1 pt. 	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	100	

BON A LANCER

NB : La note minimale requise pour être présélectionné est **70 points** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05). En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.



11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la *Personne responsable des marchés publics*; E-mail: *prmpcotonou@mairie.bj* et prendre connaissance des documents de présélection au *secrétariat permanent des marchés publics*: **Mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au Rez-de-chaussée du bâtiment situé derrière le grand immeuble** de 8 heures locale à 12 heures 30 minutes et de 14 heures local à 17 heures 30 minutes, tous les jours ouvrables. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier, candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 02/12/2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse ci-dessous: **Mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au Rez-de-chaussée du bâtiment situé derrière le grand immeuble**. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par mail. Ce dossier peut être téléchargé *sur le site web néant* ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

BON A LANCER

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après: **Mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au Rez-de-chaussée du bâtiment situé derrière le grand immeuble** au plus tard le 12/12/2025 à 10 heures. **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après: **Mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au Rez-de-chaussée du bâtiment situé derrière le grand immeuble, Salle de réunion de la Personne Responsables des Marchés Publics de la Mairie de Cotonou sise au deuxième étage du bâtiment situé derrière le grand immeuble** le 12/12/2025 à 20 heures 30 minutes.

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Ⓢ

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics.

Cotonou le 27/11/2025

BON A LANCER



Manet Floriana C. GAZARD
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS